

Rapport d'exploitation de la régie Cognac Numérique



Exercice 2017

Commission Consultative des Services Publics Locaux de Cognac,
vendredi 29 juin 2018.

Table des matières

Rapport d'exploitation de la régie Cognac Numérique.....	1
Présentation du Service Public Industriel et Commercial <i>Cognac Numérique</i>	1
Nature des missions	1
Périmètre	2
Ouvrages utilisés.....	2
Bilan 2017	2
Tarifs des services.....	2
Perspectives d'évolutions à l'étude.....	3

Présentation du Service Public Industriel et Commercial *Cognac Numérique*

Nature des missions

- La régie commercialise ses offres depuis 2015, en réponse à une carence, au travers d'un catalogue public avec un tarif attractif.
- Elle finance le fonctionnement de la Boucle Locale de la Ville de Cognac, l'investissement restant à charge de la ville. Il s'agit d'études THD, la rétribution du droit d'exploitation, de participations aux charges, notamment de maintenances du réseau.
- Elle exploite un réseau ouvert au public, mais ne fournit aucun service au public. La régie est déclarée opérateur de télécommunication, au titre du régime général, depuis le 3/4/2014 auprès de l'ARCEP, code « COGN ».
- Les clients de la régie sont uniquement les autres opérateurs détenteurs de licence L.33-1.
- Le service FttO (*Fiber to The Office*, raccordement direct en fibre optique non mutualisée entre deux bâtiments professionnels) déployé est uniquement associé à des dispositifs passifs : fibre non activée dite « noire », espace dans des baies, génie civil, etc.

Périmètre

2,8 km de fourreaux équipé de fibres noires sous voirie en centre-ville reliant ses six principaux bâtiments publics sur le territoire communal de Cognac : Hôtel de ville, Administration des Musées, Pôle EJS, Salamandre, ST, CCAS.

Ouvrages utilisés

La régie exploite des fourreaux et un réseau de 62 fibres noires. Un Point Public de Raccordement Mutualisé (PPRM), sous la forme d'une armoire, est situé au niveau des Services Techniques.

Bilan d'activité 2017

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses mandatées	-	27 649,50 €
Recettes réalisées	-	27 649,50 €
Dépenses – reste à réaliser	-	-
Recettes – reste à réaliser	-	-
Excédent de fonctionnement	-	17 049,50 €
Excédent global de clôture	-	17 049,50 €

Cognac Numérique propose actuellement, en location aux opérateurs, deux sections de 7 fibres, avec une recette en fonctionnement de 9 400 € HT sur l'année 2017. Les dépenses récurrentes, exclusivement en fonctionnement, sont de 8 000 € HT, auquel s'ajoutent les dépenses exceptionnelles : participation aux extensions du réseau et autres frais de gestion. La régie n'a pas de personnel.

Tarifs des services

00000SERVICES DISPONIBLES SUR L'INFRASTRUCTURE TRÈS HAUT DÉBIT DE LA VILLE DE COGNAC

Cognac Numérique, SPIC au capital de 5000 € RCS Angoulême 812 723 005 (2015 B 351)



Catalogue public des Prix Unitaires 2017

TVA non applicable - article 293 B du CGI

Service concerné	Article	Description de la prestation réalisée et du service fourni	Facturation et règlement			Tarification	
			Périodicité	Délai	Moyens	UdV	Prix Unitaire Euro H.T.
INTERCONNEXION DE LA BOUCLE LOCALE OPTIQUE	1	Hébergement au sein du Point Public de Raccordement Mutualisé (PPRM) Sur la base de 6U	annuel	À réception de facture	virement	Mensuel	50
	2	Interconnexion d'un site à partir du PPRM Par paire de fibre optique, quelque soit la distance	annuel	À réception de facture	virement	Mensuel	50
	3	Frais d'Accès au Service sur interconnexion de fibres optiques (par paire) Par paire de fibre optique	Forfait	À réception de facture	virement	Service fait	800
	4	Participation aux Frais de Raccordement Optique (PFRO) Le prix est égal au coût des travaux majoré de 8 % de maîtrise d'œuvre.	Forfait	À réception de facture	virement	Service fait	

Les tarifs sont volontairement mieux positionnés que la moyenne nationale pratiquée par les autres Réseaux d'Initiative Publique.

Perspectives d'évolutions à l'étude

Les projets d'évolution portent sur deux axes :

- participation à l'extension du réseau FttO, propriété de la ville, afin de proposer l'offre fibre noire sur une plus grande étendue du territoire. Étant opérateur, la régie peut traiter directement avec Orange OWF (marché de gros) pour utiliser des ouvrages existants.
- création d'une boucle pour le rendre résilient : garantir la continuité de service en cas de coupure accidentelle du réseau, améliorer son architecture.